

CONSEILS POUR L'ANIMATION

Les aînés et les incendies : en parler, ça ne fait pas mourir!

Le DVD *Les aînés et les incendies : en parler, ça ne fait pas mourir!* permet de susciter chez les personnes âgées des discussions sur la prévention des incendies. Le film est divisé en trois parties, permettant ainsi de marquer une pause pour favoriser les échanges. Voici quelques suggestions pour préparer et animer une activité dans une résidence pour aînés.

AVANT L'ACTIVITÉ :

- Communiquez avec le responsable de la résidence afin de planifier l'activité.
- Visitez les lieux, informez-vous sur les résidents ainsi que sur les mesures de sécurité en place.
- Invitez le responsable ainsi que son personnel à participer à l'activité.
- Prévoyez un nombre suffisant d'exemplaires des *Consignes aux résidents en cas d'incendie* pour distribution aux résidents. Ces dernières accompagnent le DVD. Elles sont aussi disponibles dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique au www.msp.gouv.qc.ca.

PENDANT L'ACTIVITÉ :

- Prenez quelques minutes pour vous présenter et pour expliquer les raisons de votre visite.
- Demandez aux aînés s'ils ont déjà été victimes d'incendie ou s'ils connaissent quelqu'un qui l'a été.
- Présentez la première partie du DVD.
- Soyez attentif aux réactions* des aînés au cours du visionnement.
- Discutez avec eux de ce qu'ils pensent de certains comportements, s'ils se reconnaissent dans certaines situations et s'ils croient qu'ils devraient modifier leurs attitudes face à l'incendie.
- Procédez de la même façon après chaque partie en veillant à laisser les aînés exprimer leurs émotions* et leurs craintes.
- Invitez les aînés à faire des suggestions pour améliorer leur sécurité (ex. : exercice et plan d'évacuation, système de jumelage, comité des mesures d'urgence, formation, etc.).
- Distribuez et expliquez les *Consignes aux résidents en cas d'incendie*.

APRÈS L'ACTIVITÉ :

- Rencontrez le responsable de la résidence pour donner suite aux suggestions et améliorations proposées par les résidents. Lui suggérer, entre autres, de se référer au guide *La planification de la sécurité incendie dans les établissements pour les personnes âgées*, disponible dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique.
- Après quelques semaines, faites un suivi auprès du responsable et visitez de nouveau la résidence dans le but de mieux préparer le plan d'intervention de votre service de sécurité incendie.